Athénée Louisianais

CONCOURS DE 1901.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

"VICTOR HUGO, AUTEUR DRAMATIQUE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1902 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,

P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

BULLETIN FLUVIAL

Nouvelle Orléans 14 octobre 1901

Bonmi par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

L'Etiage à 8 heures A. M.

Stations.	Pieds au dessus du niveau de la mer	Ligne de danger, pieds.	Hauteur, pieds.	Changements dans les dernières 24 h.
St-Paul	10	14	2.6	+0.1
Davenport	12	15	3.5	+0.2
St. Louis	32	30	3.5	+0.1
Cairo	44	45	7.8	+1.3
Memphis	22	22	2.4	0.0
Helena	42	42	5.5	—0.2
Vicksburg	44	45	4.0	.....
Rivière Rouge	.....	.....	.....	.....
Bile-Orléans	9	16	3.9	—0.2
Melville	.....	21	7.6	—0.5
Omaha	.....	18	.....	.....
Kansas City	.....	21	7.8	+0.4
Pittsburg	20	22	5.5	—0.2
Cincinnati	45	50	6.3	—2.4
Louisville	.....	28	3.9	—0.1
Nashville	.....	40	2.7	0.0
Chattanooga	33	23	4.0	+0.6
Fort Smith	.....	22	0.9	—0.1
Little Rock	.....	22	2.0	—0.3
Arthur City	.....	27	3.5	—0.1
Fulton	20	26	.....	.....
Shreveport	21	29	0.2	—0.2
Alexandria	32	33	1.7	—0.2
Barbre	.....	.....	.....	.....
Camden	26	29	3.6	+0.3
Monroe	.....	40	0.6	+0.2

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MARDI, 15 OCTOBRE 1901.

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 PM

Grand Lake et Bends—NATCHEZ, à 5 PM

MERCREDI, 16 OCTOBRE 1901.

Bas du fleuve—LOUISE, à 11 AM

Haut du fleuve—MABEL COMBAUX, à 12 M

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 PM

Rivières Ouachita et Black—OUACHITA, à 5 PM

Liste des navires dans le port

Nom	STEAMERS Destination	Nouvelles
Adda	Honduras	3me dist 30
Alabama	Bluefields	Alger
Blak Bat		Southport
Californian	Porto Rico	2me dist 8
Capella	Liverpool	2me dist 18
Cayo Soto	Londres	2me dist 7
Chalmette	Havane	Alger
Cheltenham	Brême	Point
Cuzco	Honduras	3me dist 30
Ottaneda	Barcelone et Gênes	1er dist 31
El Cid	New York	Alger
Elswick Lodge	Manchester	4me dist 43
El Valle	New York	Alger
Euston	Rotterdam	Point
Florida	Copenhague	Port
Fort		rue Harrowie
Geo Pyman		Point
Gorbea		Point
Hercules		Stuyvesant dock
Hermann	Swansea et Dunkerque	4me dist 48
Holstein	Port Limon	1er dist 13
Hispania	Port Limon	1er dist 15
Indian	Liverpool	Cretna
Isola di Levanzo	Marseille et Gênes	rue 8me
Inishowen Head	Havre	Print
Lizzenamer	Anvers	Westwego
Junio	Continent	Point
Mab	Rotterdam	Chalmette
Mount Temple	Afrique	Point
Mount Royal	Afrique	BonPort
Michigan	Afrique	Stuyvesant dock
Morgan	Laid up	Algier
Montauk	Havre	4me dist 47
Nicaragua	en réparation	1er dist 13
Panda	Havre	1er dist 27
Pinedene	Anvers	Westwego
Proteus	New York	2me dist 2
Politician	Liverpool	Stuyvesant dock
Ramore Head	Belfast	Point
Tartelian	Liverpool	2me dist 27
Torr Head	Belfast	rue 7me
Urquiola	Havre	4me dist 44
Whitney	Laid up	Algier
Yola	Brême	Westwego
Zaspirak	Marseille	Westwego
	BARQUES	
Bella Fermigena	Portugal	rue 5me
Clara	Portugal	rue 8me
Venturosa	Portugal	rue 4me
	GOELETTE.	
Wm K Park	Boston	1er dist 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Francis T. Kirst, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,986—Division B—Attendu que Francis T. Kirst, Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis T. Kirst Sr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.

James B. Roger, Jr, avocat.
15 oct—15 19 24

Succession de Mme Maria Labat, veuve en premier mariage de Henry Belbez veuve en deuxième mariage de Vito ou Victor Lamia et femme de Christian Redenbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,829—Division D—Attendu que Lambert Belbez, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria Labat, veuve en premier mariage de Henry Belbez, veuve en deuxième mariage de Vito ou Victor Lamia et femme de Christian Redenbach, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.

12 oct—12 14 21

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant en congé, à la date du 4 septembre 1901, dans l'affaire John B. Vinet versus Alfred Cantrelle et als. No 64,165 du dossier de la dite Cour il sera vendu :

Six lots et deux portions de lots de terre située dans le Troisième District de cette ville dans le faubourg Washington, désignés par les numéros trois, quatre, cinq six neuf et dix de l'ilet No 7, (maintenant No 73) compris entre les rues Maggie, maintenant Tupelo, Moreau maintenant Charles, Hanneck et De La Ronde maintenant Deegan, d'après le plan fait par C. G. Paez, sous la date du 8 novembre 1852 et déposé dans les archives notariales de Philippe Lacoe a, anciens notaire en cette ville, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir : Nos trois, quatre, cinq et six, chacun 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, lot No 9 mesurant 32 pieds de face à la rue Chartres sur 124 pieds 10 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Douglas sur 124 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; la première portion de terre qui doit être prise sur la portion la plus près de la rue Douglas du lot No 7, d'après ledit plan, mesurant 7 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La deuxième portion qui doit être prise sur cette portion dans le fond du lot No 8 d'après ledit plan mesurant 14 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesures américaines.

Conditions : Comptant—Acte de vente et les timbres du revenu des E. U. attachés, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Rouen, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1901, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

John G. Robin et C. L. Walker avocats,
13 oct—12 13 20 27—Nov 3 10 12

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE
Mardi le 5 novembre.

VENTE SANS PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE
No 1125 rue Mandeville.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune—MARDI, le 5 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 septembre 1901, et signé le 3 octobre 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Félicia B. Hernandez vs Les Mineurs Hernandez, No 65,646 du dossier de la susdite cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marais, St Claude et Espagne, ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté de 8 décembre 1834, et mesurant 30 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Mandeville, par 100 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 1, sur l'autre côté par le lot No 3, et dans le fond par une partie du lot No 5.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant grand vestibule sur le côté et six chambres, cour, aisée et banquette pavée, deux citernes, hangar, etc.

Conditions—Comptant en une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a payable en un et deux ans, et démontré par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer le paiement les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901 : un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 oct—5 6 13 20 27—nov 3 à date.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Douzième District.

Portant les Nos 339 et 341 rue Villeré, formant l'encoignure des rues Conti et Villeré.

Urban Keen vs Reinhard Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 65,874—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 novembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Douzième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet No 185, borné par les rues Conti, Robertson, Bienville et Villeré, lequel lot forme l'encoignure des rues Conti et Villeré, et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la rue Conti par une profondeur et façade sur la rue Villeré de cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, d'après un devis d'arpentage fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté le 4 février 1857, et annexé à un acte de dépôt pardevant A. S. Beck, ancien notaire en cette ville, le 2 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Gustave Louis, avocat pour le plaignant.
11 oct—11 12 18 25 31—nov 8 14

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Grand Cottage DOUBLE

Et lot Contigu, 1006, 1020 et 1022 Avenue Lafayette, près Remparts.

Entouré de tous les agréments.

Succession de J. Paul Lafaye.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,711.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 8 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite :

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant et de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette (autrefois rue Enghien) les rues Musique, Remparts et St-Claude laquelle dite portion de terre, d'après le devis d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 29 août 1899, commence à une distance de cent soixante pieds, deux pouces et deux lignes de la rue Remparts, et mesurant en mesure américaine dix neuf (19) pieds et deux (2") lignes de face à l'avenue Lafayette, dix huit (18) pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude de quatre vingt sept (87) pieds huit (8") pouces et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Remparts de quatre vingt un (81) pieds cinq (5") pouces et sept (7") lignes et est composée d'une portion la plus près de la rue St Claude du lot de terre désigné par le No Trois sur un plan de A. D'Hémécourt voyer, daté le 19 janvier 1836 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 8 avril 1836.

2° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et sous les droits voies, et privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et lot que la ci dessus, et mesurant en mesure française cinquante trois (53) pieds un (1") pouce de face à l'avenue Lafayette, quatre vingt dix neuf (99") pieds cinq (5") pouces de profondeur sur une ligne de côté quatre vingt dix (90") dix (10") pouces de profondeur sur l'autre, cinquante (50") pieds trois (3") pouces sur la ligne de profondeur et ayant une profondeur moyenne de quatre ving dix (90") pieds, neuf et demi (9½") pouces.

Les améliorations comprennent le joli et bien construit cottage double, contenant de chaque côté cinq extra grandes chambres, hangar et citées et est connu comme les Nos 1020 et 1022 avenue Lafayette.

Conditions : Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en bulle à portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudicat en garantie par lien de vendeur et hypothèque; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. F. Walker, avocat.
12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2724 Bienville, près la rue Broad

Contenant deux grandes chambres, grande cour, allée pour voiture et retirée de la banquette.

Succession de J. G. Kegel et Catherine Kegel, consolidée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, —Division D— No 65,598.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur bureau 630 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 septembre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Broad, White et Danane désignée par la lettre T, et mesurant vingt six (26') pieds deux (2") pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente quatre (134') pieds neuf (9") pouces et quatre (4"') lignes entre lignes parallèles, et commençant à une distance de cent quatre vingt un (181) pieds un (1") pouce et quatre (4"') lignes de l'encoignure des rues Broad et Bienville.

Conditions—Comptant Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank Zengel, avocat.
12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

Beauregard Furniture Company vs M. et Mme M Greenlee "Hanna Taylor femme Sole."

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 470 — En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A, cent à Hannah Taylor, femme Sole, caution dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriété Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, le 11me jour de novembre 1901, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir : Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 578 borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, anciennement Dolhonde, Palmyre et Banks, désigné par le No 34 et mesurant 28 pieds 7 pouces de face à la rue Rocheblave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant sur les lieux. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Louis P. Paquet et A. J. Murphy, avocats pour la plaignante.

9 oct—9 13 14 17 — nov 4 7 11

Etat de la Louisiane vs R. Hamilton.
Le même vs le même.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—Nos 2,368 et 2,369 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 17me jour d'octobre 1901, à 11 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir : Une voiture Berlin et un Landau et un double jeu de harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions : Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. H. C. Cage, avocat pour le plaignant.

8 oct—8 14 17

Succession d'Eugène Lacroix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,967—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Lacroix, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham et Cunningham, avocats.
12 oct—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Belle Propriété Cottage, No 1632 Rue Dupré, près de la Station des Chars Orléans.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé. Dossier No 65,161, dans l'affaire de la succession de Mme Corinne Mazerat, absent, à l'enchère publique, il sera vendu :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dupré, Onzaga, White et Lapeyrouse mesurant 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dupré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage désigné par le numéro 1632 rue Dupré.

Termes et Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M Jeff C. Wench, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 sept — 22 29 — oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2649 et 2651 rue Gravier près de l'avenue Tulane.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—le JEUDI 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé, dossier No 65 627, dans l'affaire de la succession de George Hubert Waterman à l'enchère publique, il sera vendu :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Broad, Gravier et Dorgenois, désigné comme lot No 26, et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 142 pieds, 8 pouces et 7 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2649 et 2651 rue Gravier.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de 1 et 2 ans portant 8 pour cent d'intérêt et avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1901 en plus et en dessus du prix de son marché et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept.—29 oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement attrayant

Centralement situé,

Angle des rues Julie et Baronne,

Jeudi, 31 octobre 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dossier No 64,772, jugement rendu le 29 août et signé le 4 septembre 1901 dans l'affaire de la succession de Marie Julie Françoise, Alexandrine Garnier, veuve de Pierre Sorbe, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cet ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Girod, Julie et Dryades, et désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 27 avril 1840 déposé sous le No 41 dans le livre de plans No 4, en l'étude de L. T. Caire, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant en mesure américaine 28 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes le tout plus ou moins et entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages contenant environ 10 chambres et connue comme le No 751 rue Baronne.

2° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district que la propriété dernière et ci dessus décrite et contiguë à la même et connu comme lot No 3 et mesurant en mesure américaine 73 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur et façade sur la rue Julie de 62 pieds 3 pouces le tout plus ou moins et formant l'encoignure des rues Julie et Baronne.

Les améliorations consistant de quatre cottages connus comme les Nos 901, 903, 905 et 907 rue Julie.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, à 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; la portion de crédit représentée par des billets devant être divisée pour satisfaire la commodité des parties intéressées; les billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spécial, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocats, de non allégando, écartant l'estimation, confession de jugement, et toutes les autres clauses usuelles et coutumières contenues dans les actes de vente à crédit.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu intérieur.

26 sept—26 29—oct 6 13 20 27 31

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Belle Résidence et Magasin d'Encoignure, 447 Rue Septième, à l'encoignure de la Rue St Thomas.

Succession de John Clauset.

No 65,639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet MARDI, le 22 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 septembre 1901, de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 6 borné par les rues Fulton (ou St-Thomas), huitième, Sixième et Nouvelle Levée (maintenant Tchoupitoulas), désigné par le No 3 sur un plan dressé par F. N. Tourné, un architecte de cette ville le 15 février 1866, et déposé dans le bureau de Alexandre E. Bienvenu, notaire, comme plan No 67; ledit lot de terre mesure 30 pieds 4 pouces de face à ladite rue Septième sur une profondeur de face à ladite rue Fulton (ou St Thomas) de 93 pieds, et forme l'encoignure desdites rues Septième et Fulton, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 447 rue Septième, comprenant une bâtisse en bois à deux étages en ouverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger et cuisine, au premier étage 6 grandes chambres, chambre à bain, vestibule et galerie; dans la cour deux citernes, écurie et hangar.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1901 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Robert Legier notaire aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
21 sept—21 22 29—oct 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN DES PLUS BEAUX ILETS DE TERRE

Dans le Sixième District,

Magnifiquement embelli avec arbres fruitiers et arbres d'ombrage.

Magasins, Arabella, Constance et l'avenue Nashville.

Devant être vendu subdivisé en lots offrant une chance rare à tous genres d'acheteurs.

—SUCCESSION DE—

MME CAROLINE HOFFMAN.

No 65,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1901, de l'Hon John St Paul, juge de la Cour susmentionnée, Division C, dans l'affaire et dessus intitulée les propriétés ci après décrites, à savoir :

Le bel ilet de terre élevé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magnolia, Arabella, Constance et l'avenue Nashville, devant être vendu subdivisé en vingt lots d'après un plan de D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 septembre 1901, désigné par les No 1,4 20 inclusivement et décrits comme suit :

Lots Nos 1, 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Nashville, et de la rue Constance. Lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds 8 pouces de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand cottage en bois à un étage avec mansarde avec arrangement en briques, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, citerne etc.

Lot No 6 mesurant 29 pieds 6 pouces de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 28 pieds de face sur l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Magnolia.

Lots Nos de 11 à 20 inclusivement comprennent dix lots de terre mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 11 formant l'encoignure des rues Arabella et Magnolia. Lot No 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance.

Ceux-ci sont les meilleurs terrains dans le district, à proximité de tous les avantages. Cette vente offre à tous les placeurs une chance pour placement profitable, soit pour demeure ou comme spéculation. Une telle chance ne devrait pas être négligée.

Conditions Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais des acquéreurs.

A. H. BROWNE,
Avocat.

29 sept - 29—oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés supérieures

A l'encoignure S. O. des rues Dryades et Euterpe, en face du grand magasin d'importation de C. A. Kaufman et fils.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet. — JEUDI, le 17 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 9 septembre 1901, signé le 13 septembre 1901, dans l'affaire de Mme George W. Moores, autorisée, vs Mme Charles L. Gillett, tutrice, etc., No 65,521 du dossier, les propriétés ci-après décrites à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et Euterpe, désigné sur le plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, le 31 mai 1901, par la lettre B, lequel dit lot forme la partie de façade du lot original No 7 du dit ilet et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur 92 pieds 3 pouces de profondeur et façade à la rue Euterpe, et formant l'encoignure des dites deux rues.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages, No 1701 rue Dryades, contenant environ 8 chambres, etc.

2° La confortable résidence en bois à deux étages, No 1914 rue Euterpe, dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, contenant galeries, six chambres, cour, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan susdit, par Brosnan, lequel dit lot est situé dans le fond du lot désigné par la lettre B, et lequel formant partie du lot original No 7 et mesurant d'après ledit plan 35 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Euterpe, la même sur la ligne du fond, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot B, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne vers la rue Remparts. Ceci est la meilleure partie de cette grande rue d'affaires, parmi quelques-unes de nos plus vastes maisons de commerce. Soit pour résidence ou placement, cette propriété est très avantageuse pour l'acquéreur sérieux,